



Mécanicien d'ascenseur

Métier

Description du métier

- Installe, répare, modernise et entretient des systèmes de déplacement mécanisés, tels que les ascenseurs à traction et hydrauliques, les escaliers mécaniques et les tapis roulants, selon les exigences des normes en vigueur.

Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en mécanique d'ascenseur ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur enregistré auprès de la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les cinq périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (10 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées aux techniques d'assemblage, à l'électronique, à l'électricité, à l'hydraulique, à la mécanique, à l'instrumentation et à l'interprétation des normes applicables;
- Être autonome et minutieux;
- Faire preuve d'éthique professionnelle;
- Être capable d'analyser différents systèmes et de travailler en équipe, en hauteur et dans des espaces restreints;
- Avoir une bonne coordination et une bonne condition physique.

FORMATION

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Mécanique d'ascenseur (5200) et Elevator mechanics (5700).

Durée de la formation :

1 800 heures.

Préalables scolaires :

Catégorie 1*.

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

Salaire annuel moyen

Apprenti*	39 516 \$
Compagnon**	68 555 \$
Celui travaillant au moins 500 heures	79 494 \$
Proportion***	85 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2008, pour les douze mois suivant leur admission.
 ** Salaire moyen en 2009 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.
 *** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé 500 heures en 2009.
 Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	18,17 \$	18,01 \$	17,14 \$
2 ^e période	21,80 \$	21,61 \$	20,56 \$
3 ^e période	25,43 \$	25,21 \$	23,99 \$
4 ^e période	30,88 \$	30,61 \$	29,13 \$
5 ^e période	30,88 \$	30,61 \$	29,13 \$
Compagnon	36,33 \$	36,01 \$	24,27 \$

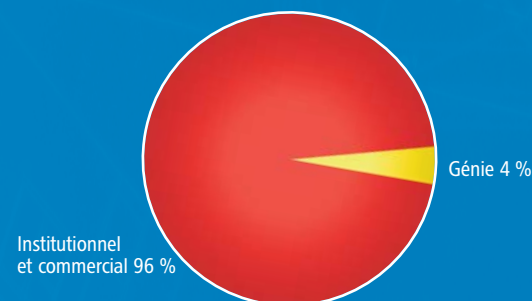
Salaire en avril 2010.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2004-2008	2009
Nouveaux admis par la CCQ	64	55
Taux de placement des diplômés*	93,5 %	100,0 %

* Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2009

Abitibi-Témiscamingue	9
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	8
Côte-Nord	0
Estrie	15
Île de Montréal	193
Laval–Laurentides–Lanaudière	219
Mauricie–Bois-Francs	17
Montérégie	224
Outaouais	18
Québec	148
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8
Extérieur et Baie-James	82
Total	941

Nombre de femmes actives dans le métier

10

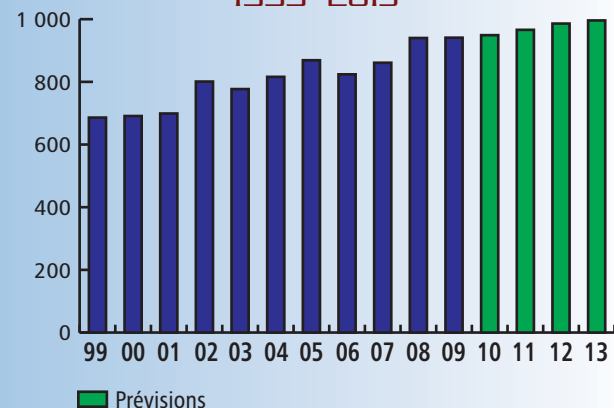
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Mécanicien d'ascenseur	23 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 1999–2013



Âge de la main-d'œuvre en 2009

	Âge moyen	– de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	62 %	37 %	1 %	321
Compagnon	43	10 %	78 %	12 %	620
Total des mécaniciens d'ascenseur	39	28 %	64 %	8 %	941
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	145 206

Perspectives d'emploi

- En 2009, on comptait 941 mécaniciens d'ascenseur, soit le même nombre qu'en 2008. Le tiers d'entre eux étaient des apprentis. Ces salariés travaillent pour 80 employeurs;
- L'activité des mécaniciens d'ascenseur se concentre presque exclusivement dans le secteur institutionnel et commercial, où le volume de travail restera élevé. Leur travail est peu saisonnier, ce qui leur permet d'atteindre la moyenne annuelle d'heures travaillées la plus élevée de tous les métiers (1 450);
- En 2009, on recensait 55 entrées de nouveaux apprentis, dont 60 % étaient diplômés. Dès la première année de travail, les apprentis gagnent un salaire moyen de 39 500 \$, tandis que le revenu annuel moyen des compagnons travaillant au moins 500 heures peut s'élever à 79 500 \$. Il s'agit du meilleur salaire de tous les métiers de la construction;
- Les perspectives d'emploi sont excellentes pour les mécaniciens d'ascenseur, malgré la bonne disponibilité actuelle des travailleurs, car la demande augmentera au cours des prochaines années. En outre, les finissants se placent très bien dans ce métier.



Formation offerte

dans l'établissement public suivant :

- École des métiers du Sud-Ouest de Montréal*

* Cette école offre aussi le programme en anglais.

